

Quelle implication possible des cabinets libéraux dans la campagne de vaccination H1N1 ?

Compte rendu réunion Grippe au ministère

- 19 novembre 2009 -

A la demande du cabinet de Madame la Ministre Roselyne BACHELOT-NARQUIN, des représentants de différentes URMLs de France et de syndicats de médecins libéraux, se sont réunis pour réfléchir à la forme que pourrait prendre l'implication des cabinets libéraux dans la campagne de vaccination contre le virus H1N1.

Un premier tour de table permet de rendre compte des situations en région.

Généralement, la campagne de vaccination ne démarre que lentement. Des dysfonctionnements dans l'organisation et la communication sont soulevés.

Peu de personnes se présentent aujourd'hui dans les centres pour se faire vacciner. Les accès aux centres sont difficiles (horaires d'ouverture inadaptés, distances à parcourir pour les patients et les professionnels de santé parfois importantes...). La coordination entre les URMLs et les services de l'Etat diffère selon les régions, mais est souvent complexe. Les réquisitions soulèvent de nombreuses questions, aussi bien en termes d'organisation que de communication.

Il ressort un sentiment général de frustration des médecins libéraux, et un manque de confiance dans les institutions étatiques (manque de confiance qui rejaillit sur les URMLs, jugées complices de l'Etat). Les médecins disent passer beaucoup de temps à répondre aux questions de leurs patients, mais sont exclus de la campagne de vaccination. Pour autant, le consensus est réel autour de l'intérêt de vacciner la population, et les médecins sont prêts à participer à la campagne. Ils revendiquent pour cela plus de souplesse dans l'organisation, afin de pouvoir vacciner leurs patients qui le demandent, et en particulier leurs patients fragiles. L'objectif n'est pas de remplacer les centres de vaccination par une organisation de la vaccination dans les cabinets médicaux, mais d'offrir une offre complémentaire à celle des centres.

Réponses du cabinet :

Les préfets ont reçu des instructions, et doivent autant que faire se peut éviter de recourir à la réquisition. Des arrêtés type de réquisition, qui respectent les contraintes assurantielles, ont été transmis aux préfets. Les problématiques liées à la participation des médecins du travail à la campagne de vaccination ont été résolues.

Aujourd'hui, le ministère évolue dans l'incertitude. La pandémie ne paraît pas trop importante pour l'instant, mais il est difficile de prévoir la forme que le pic pandémique pourra avoir. On peut craindre que celui-ci n'arrive avant que toute la population n'ait été vaccinée. La vaccination des scolaires, qui va débuter prochainement, sera une opération de grande envergure. Or, tant que cette vaccination ne sera pas terminée, de nouvelles formes d'organisation ne sont pas envisagées par le Ministère de la Santé, par mesure de sécurité. C'est pourquoi Madame la Ministre a annoncé le 19 novembre 2009 que la vaccination dans les cabinets médicaux ne serait être envisageable avant mars ou avril 2010.

Aujourd'hui, la population ne perçoit pas les risques liés à la grippe, mais la prise de conscience est progressive, et il est probable que plus on avancera dans le temps et plus la file active de personnes souhaitant se faire vacciner augmentera.

Le programme de livraison des vaccins varie de semaines en semaines. Aujourd'hui, un programme de livraison est en cours jusqu'en février. Les livraisons sont étalées du fait des délais de production, ce qui limite aujourd'hui les possibilités de délivrance de vaccins massives et dispersées. Concernant les deuxièmes injections, les vaccins sont prévus dans les nouvelles commandes de livraison.

Le cabinet ministériel souhaite ouvrir la vaccination aux cabinets libéraux, mais il existe des contraintes :

- Le respect des priorités. Il s'agit d'un impératif.
- L'approvisionnement des cabinets en vaccins. En effet, il s'agira dès lors d'approvisionner 50000 lieux en plus des 1000 centres de vaccination.

Le ministère souhaite avoir des réponses à un certain nombre de questions :

- Comment les médecins pourront-ils gérer individuellement le manque de vaccins ?
- Comment les médecins pourront-ils gérer les vaccins multi-doses (10 patients à vacciner en 24h) ?
- Comment se fera le repérage des populations prioritaires ?
- Comment les médecins non-volontaires pour organiser la vaccination dans leur cabinet vont-ils répondre aux sollicitations de leurs patients ?
- Cette organisation est-elle possible aussi bien dans des cabinets individuels que dans des cabinets de groupe ?

Le ministère demande donc aux médecins d'identifier les critères et conditions de faisabilité pour l'organisation de la vaccination dans les cabinets médicaux. L'instruction du 28 octobre 2009 concernant l'organisation de la campagne de vaccination est distribuée pour servir de support aux propositions des représentants des médecins libéraux.

Les médecins se disent capables de participer à la campagne de vaccination. Ils s'engagent à respecter les ordres de priorité des patients et à éviter le gaspillage des vaccins multi-doses.

Les médecins insistent par ailleurs très fortement sur le fait que cette vaccination devrait commencer le plus rapidement possible, et non pas en mars ou avril 2010. Ils proposent que des expérimentations soient mises en place très rapidement dans certaines régions, afin que l'élargissement national puisse être effectif en janvier ou février 2010.

Deux points ont également été soulevés lors de cette réunion :

- La gestion de la crise n'a pas été optimale, et les représentants des médecins libéraux demandent à ce qu'un retour sur l'organisation et un échange sur le schéma de la gestion de la crise soit organisé une fois que la pandémie sera passée.
- La question de la tarification pour l'organisation de la campagne de vaccination dans les cabinets doit également être évoquée. Cette négociation devra avoir lieu avec les syndicats de médecins libéraux.